



Avis

Le 26 mars 2010

Réf. 2010-H-101

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars 2010 en vue d'étudier la demande d'Ontario Power Generation (OPG), qui veut modifier les permis d'exploitation de réacteur nucléaire délivrés pour ses centrales nucléaires Pickering A et B, toutes deux situées à Pickering (Ontario).

OPG a demandé les modifications suivantes : la révision du document *Lignes de conduite pour l'exploitation* de Pickering-A en vue de tenir compte de l'état d'arrêt garanti (avec le combustible déchargé) des tranches 2 et 3; la révision des parties 1 et 2 du Rapport de sûreté de Pickering-B, dans le cadre de son obligation stipulée à la condition de permis 1.6; et la mise à jour du document *Site Security Taut-Wire Fence Layout and Survey Drawing* applicable au site de Pickering A et B.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier les modifications demandées par OPG.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations, elle publiera sa décision sur le site Web de la CCSN.

La Commission étudiera les mémoires du personnel de la CCSN et d'OPG.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'OPG ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Administratrice du tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca